



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Daniel et Sabine MEERS-NOELS** demeurant Souverain Pré 65 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Souverain-Pré, 65 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section D n°1198W, 1198T.

La demande vise les travaux suivants : **Reconstruction d'un garage et rénovation d'une maison d'habitation sinistrée** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- La superficie au sol est supérieure à 30 m² ;
- La hauteur sous gouttière de chaque mur gouttereau est supérieure à 3,00m
- La toiture plate ;
- L'utilisation de crépis comme matériaux de parement ;
- L'utilisation de matériaux bitumineux comme revêtement de toiture ;

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte de l'affectation du bien au schéma de développement communal pour les raisons suivantes :

- La construction en zone d'espaces verts

La demande implique la dérogation suivante au plan de secteur :

- La construction en zone d'espaces verts

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article **D.IV.40** du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

L'enquête publique est ouverte le 10 janvier 2022 et clôturée le 24 janvier 2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par télécopie au numéro 04/380.22.93 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be ;
- remises au service urbanisme dont les bureaux se trouvent place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX ;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU 2021-126 MEERS-NOELS.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées, pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête. **uniquement sur rendez-vous**, auprès de Mme Florine PARIZEL, Architecte communale

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 24 janvier 2022 à l'Administration communale, Service Urbanisme uniquement sur rendez-vous.

L'Architecte communale chargée de donner des explications sur le projet est Mme Florine PARIZEL dont le bureau se trouve place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.